

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 JUIN 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

08-429 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement

AGRICULTURE

08-430 - Qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

08-431 - Aides aux entreprises

08-432 - Aides aux entreprises - entreprise ELITT

08-433 - Modernisation des territoires - aménagement de l'extension de la zone d'activités du Maresquier à Ouistreham (14)

08-434 - Bassins en difficulté - fermeture de l'usine Sanmina à Tourlaville

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

08-435 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale

08-436 - Financement de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

08-437 - Aide à l'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

08-438 - Pays et agglomérations - investissement

08-439 - Pays - ingénierie

08-440 - Etudes et planification.....

COMMUNICATIONS

08-441 - « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

08-442 - Modifications de l'offre de transports TER.....

08-443 - Convention d'attribution de subvention pour l'embellissement de la gare de Pontorson

- 08-444 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Vire (travaux)
- 08-445 - Tarification « FORM'EMPLOI »
- 08-446 - Tarification
- 08-447 - Publicité d'annonces légales

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 08-448 - « Espaces Partagés » - un projet porté par l'Association ARTANK
- 08-449 - Convention financière VIKMAN SANTE

MER ET LITTORAL

- 08-450 - Plaisance et filière nautique (investissement).....
- 08-451 - Plaisance et filière nautique - Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA 2)

EDUCATION

- 08-452 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics
- 08-453 - Fonds commun du service hébergement
- 08-454 - Désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des lycées

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-455 - Enseignement supérieur.....

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-456 - Formations sanitaires et sociales

ENVIRONNEMENT

- 08-457 - Patrimoine naturel.....
- 08-458 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-459 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels
- 08-460 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-461 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- 08-462 - Apprentissage
- 08-463 - Formation Professionnelle continue - fonctionnement -
formation tout au long de la vie.....
- 08-464 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 08-465 - Formation professionnelle et apprentissage - Délégation au
Pays de Galles.....
- 08-466 - Formation professionnelle continue et apprentissage -
investissements

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-467 - Formation des actifs et des salariés
- 08-468 - Formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois-jeunes
- 08-469 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de
main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 08-470- Marchés de formation professionnelle.....

CULTURE

- 08-471 - Soutien au spectacle vivant.....
- 08-472 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement).....
- 08-473 - Soutien en faveur des expositions.....
- 08-474 - Aménagement des lieux de spectacles
- 08-475 - Education populaire et pratique artistique
- 08-476 - Contrat de Projets Etat-Région - salle de spectacles
« Quai des Arts » à Argentan
- 08-477 - Association « Peindre en Normandie » - convention triennale
2008/2010.....
- 08-478 - Soutien à la diffusion musicale
- 08-479 - Soutien aux musiques actuelles - convention triennale
2008/2010 « Le Cargö »
- 08-480 - Musique
- 08-481 - Fonds de soutien à la création cinématographique et
audiovisuelle
- 08-482 - Soutien en faveur des salons du livre.....
- 08-483 - Soutien en faveur de l'économie du livre.....

COOPERATION DECENTRALISEE ET DROITS DE L'HOMME

08-484 -	Coopération décentralisée
08-485 -	Droits de l'homme
JEUNESSE ET SPORTS	
08-486 -	Amélioration des équipements sportifs
08-487 -	Politique jeunesse - subventions
08-488 -	Politique jeunesse - dispositif Cart' @too
08-489 -	Aide au mouvement sportif
08-490 -	Vie associative
RENOVATION URBAINE	
08-491 -	Rénovation urbaine
SOLIDARITE URBAINE	
08-492 -	Appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2008
LOGEMENT	
08-493 -	Réhabilitation de l'habitat privé
08-494 -	Dérogations
08-495 -	Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
SANTE ET TERRITOIRES	
08-496 -	Actions en faveur des personnes handicapées
08-497 -	Actions en faveur des personnes handicapées - convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département de la Manche
08-498 -	Prévention en matière de santé publique
FONCIER	
08-499 -	Fonds de minoration foncière - fonds friche
SOLIDARITES	
08-500 -	Soutien aux actions de solidarités
AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	
08-501 -	Affaires internationales et européennes

AGRICULTURE

- 08-502 - Qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement
- 08-503 - Installation et emploi agricole hors CPER - aide aux investissements productifs - investissement.....
- 08-504 - Installation CPER - fonctionnement.....
- 08-505 - Filières végétales hors CPER - fonctionnement
- 08-506 - Filière équine hors CPER - fonctionnement
- 08-507 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
- 08-508 - PMPOA.....
- 08-509 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement

TOURISME

- 08-510 bis - Professionnalisation des acteurs du tourisme
- 08-511 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

- 08-512 - Filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche.....

BATIMENTS REGIONAUX

- 08-513 - Participation des maîtres d'œuvres aux jurys et commissions
- 08-514 - Bâtiments Régionaux.....

PATRIMOINE

- 08-515 - Patrimoine.....

PERSONNEL DE LA REGION

- 08-516 - Remboursement de frais à une organisation syndicale.....

INFORMATIQUE

- 08-517 - Adhésion au Club des Utilisateurs de CinDoc.....

FONDS D'INTERVENTIONS REGIONAL

- 08-518 - Institut de la Décentralisation.....

PROMOTION DE LA REGION

- 08-519 - Soutien aux actions de solidarité
- 08-520 - Soutien aux opérations d'animation locale
- 08-521 - Soutien à l'organisation de congrès, colloques et forums

MANDATS SPECIAUX

- 08-522 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

- 08-523 - Marchés

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

- 08-524 - Organismes extérieurs.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-429

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 4 477,50 € au titre du soutien à la Culture scientifique, technique et industrielle,
- . 114 750 € au titre du soutien aux projets de recherche émergents,
- . 62 900 € au titre du soutien à l'incubation de projets innovants,
- . 517 600 € au titre du soutien au transfert de technologie,
- . 190 000 € au titre du soutien à l'innovation,
- . 506 853 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 7 538 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

◦ *au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle*

- 4 477,50 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement des colloques, conformément à l'annexe 1,

◦ *au titre du soutien aux projets de recherche émergents*

- 114 750 € au GIP Cyceron, pour le projet intitulé « Recherche du mécanisme moléculaire des accidents vasculaires cérébraux au décours de la maladie tuberculeuse »,

◦ *au titre du soutien à l'incubation de projets innovants*

- 22 100 € à Normandie Incubation, conformément à l'annexe 2,
- 40 800 € à l'Université de Caen pour l'accueil, au sein du GRECAN, de Monsieur Jérémie LE GOFF, porteur du projet « Adn'tox »,

◦ *au titre du soutien au transfert de technologie*

- 75 600 € à la MIRIADE pour le fonctionnement du RDT sur l'année 2008,
- 442 000 € au CTN pour le fonctionnement de ses activités sur l'année 2008,

◦ *au titre du soutien à l'innovation*

- 6 aides pour un montant total de 190 000 €, conformément à l'annexe 3, tableaux a et b,

◦ *au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité*

- 9 aides pour un montant total de 506 853 €, conformément à l'annexe 3, tableau c,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 3 aides pour un montant total de 7 538 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité présentées dans l'annexe 3, tableau c ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les projets de la MIRIADE, pour le fonctionnement du RDT et pour les actions du CTN, en considérant la date de commencement des actions au 1^{er} janvier 2008 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre avec NORMANDIE INCUBATION, jointe en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-430

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 600 000 € votée en 2008, un dossier « AP Qualité et Valorisation Fermière » d'un montant de 30 555,01 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à 3 bénéficiaires, un montant total de 30 555,01 € d'aides aux investissements de transformation à la ferme, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-431

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 77 725 € pour le soutien à l'export,
- 46 000 € au titre de la communication ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- 28 252 € via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, aux bénéficiaires figurant en annexe 1, au titre du dispositif « accès aux marchés »,

- 77 725 € en subvention pour un bénéficiaire au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 2 ;

- de proroger le délai de réalisation du programme Opération Exceptionnelle (OPEX) de la SA SYSTEME U NORD OUEST de 15 mois soit jusqu'au 1^{er} octobre 2009 ;

- de prendre en compte la modification de la situation juridique de la SAS « Bois de Tertu » par la rédaction d'un avenant de transfert remplaçant la SAS « Bois de Tertu » par SAS Tertu à compter de la date du 31/03/2008 pour la prise en compte des factures relatives à son programme FRAEX (Commission Permanente du 13/04/2007) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-432

sur le développement économique : aides aux entreprises – entreprise ELITT

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 300 000 € pour le soutien au recrutement,
- 10 000 € au titre des études et des évaluations ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 300 000 € à la Société ELITT à Caen (Calvados) au titre des opérations exceptionnelles ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-433

sur le développement économique : modernisation des territoires - aménagement de l'extension de la zone d'activités du Maresquier à Ouistreham (14)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 200 000 € votée en 2008, un dossier « Projets de développement territoriaux » d'un montant de 39 614,34 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 39 614,34 €, soit 10 % d'une dépense éligible hors taxes de 396 143,36 €, à la Ville de Ouistreham, pour l'extension et l'aménagement paysager de la zone d'activités du Maresquier ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-434

**sur le développement économique : bassins en difficulté - fermeture de l'usine Samina à Tourlaville –
lancement de l'opération de redynamisation économique et sociale sur le Cotentin**

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager le dispositif de redynamisation économique et sociale de la Région sur le Cotentin, à la suite de la disparition de la société SANMINA de Tourlaville ;

- de confirmer la zone d'application du dispositif sur le périmètre du Pays du Cotentin ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 8 200 000 € votée en 2008, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 500 000 €, pour abonder le fonds de renouvellement immobilier mis en place en 2007, destiné à accompagner les implantations nouvelles et la requalification de locaux anciens, dans le cadre des textes en vigueur,

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 600 000 €, pour abonder le fonds d'aide régionale à la réindustrialisation mis en place en 2007, destiné à soutenir la création d'emplois liée aux projets de PME en création ou en développement, en complément des dispositifs d'Avance Remboursable et de Prime Régionale à la Création d'Entreprises existants, prévu dans le cadre du règlement de l' «Aide Régionale à la Réindustrialisation » ;

- d'autoriser le Président à engager les démarches et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-435

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – Association Aide aux Chômeurs par le Travail, l'Information et la Formation (ACTIF)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 250 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 15 000 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à l'Association Aide aux Chômeurs par le Travail, l'Information et la Formation (ACTIF) pour les travaux d'aménagement de ses locaux ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-436

sur l'économie sociale et solidaire : financement de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 36 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 36 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale pour la création d'un Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire ;
- de modifier la convention pluriannuelle d'objectif, signée entre la Région Basse-Normandie et la CRES le 9 juin 2006, afin que le budget de l'Observatoire régional soit comptabilisé hors budget CRES ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-437

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 180 000 €,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe 1 :

- 180 000 €, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »,

- 2 000 €, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-438

sur l'aménagement du territoire : Pays et Agglomérations - investissement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 367 850 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
- 901 617 € au titre du contrat de « Pays du Cotentin »,
- 375 600 € au titre du contrat de « Pays d'Auge Expansion » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-439

sur l'aménagement du territoire : Pays - ingénierie

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 45 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Auge Expansion »,
- 65 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Alençon »,
- 50 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,
- 68 720 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Perche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de prendre acte que :

- pour le Pays d'Auge Expansion, la somme de 45 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 45 000 €,
- pour le Pays d'Alençon, la somme de 65 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 50 000 €,
- pour le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, la somme de 50 000 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 33 500 €,
- pour le Pays du Perche, la somme de 68 720 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 65 000 € ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-440

sur l'aménagement du territoire : études et planification

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge, sur la base des dépenses réelles, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de M. Laurent PLAINE-CASSAGNE, Directeur de l'APEM, pour sa venue à une réunion au Conseil Régional de Basse-Normandie le 27 mai 2008. M. PLAINE-CASSAGNE étant intervenu lors d'une réunion à PARIS le 28 mai 2008, ces remboursements de frais se feront uniquement pour les trajets en train Paris / Caen / Paris et pour la nuit d'hôtel du 26 mai 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-441

sur les communications : « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'AP « Vélos-Urbains » de 2 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 6 890 € pour le dossier « Vélo-Région - Lycée Doucet d'Equeurdreville »,
- 5 279,33 € pour le dossier « Vélo-Région - Lycée Louis Liard de Falaise »,
- 94 080,60 € pour le dossier « Vélo-Région - Communauté de Communes Val ès Dunes »,
- 71 766,60 € pour le dossier « Vélo-Région - Ville de Vire »,
- 150 476,50 € pour le dossier « Vélo-Région - Communauté de Communes Plaine Sud de Caen »,

→ sur l'AE « Vélos-Urbains » de 1 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 17 850,50 € pour le dossier « Vélo-Région - Communauté Urbaine de Cherbourg »
- 6 000 € pour le dossier « Vélo-Région - Association Musiques en herbe » ;

• d'attribuer les subventions maximales suivantes :

** sur le chapitre 908 du Budget de la Région,*

- 6 890 € au Lycée Doucet d'Equeurdreville, pour l'achat de vélos et accessoires,
- 5 279,33 € au Lycée Louis Liard de Falaise, pour l'achat de vélos et accessoires,
- 94 080,60 € à la Communauté de Communes Val ès Dunes pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable,
- 71 766,60 € à la Ville de Vire pour l'aménagement de pistes cyclables,
- 150 476,50 € à la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen, pour la réalisation d'itinéraires cyclables,

** sur le chapitre 938 du Budget de la Région,*

- 17 850,50 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la réalisation d'une expertise cyclable,
- 6 000 € à l'Association « Musiques en herbe », pour l'organisation de manifestations lors du festival « Arzimités » de Tourlaville ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution des subventions correspondantes et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-442

sur les transports ferroviaires : modifications de l'offre de transports TER

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 16 836,86 € à la SNCF, au titre de :

- la participation de la Région à l'opération ARMADA 2008,

- la mise en place d'autocars entre L'AIGLE et DREUX, pour l'été 2008,

- la création d'arrêts d'autocars sur la commune de Quettreville-sur-Sienne, à titre expérimental ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article 3.2.2.3 de la convention TER du 21 décembre 2007, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2008, payées en 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-443

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour l'embellissement de la gare de Pontorson

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Gare de Pontorson » d'un montant de 4 237,90 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 4 237,90 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs à l'embellissement de la gare de Pontorson ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-444

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Vire (travaux)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 423 605,16€ ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 423 605,16 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs à la modernisation de la gare de Vire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention (travaux) correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-445

sur les transports ferroviaires : tarification « FORM'EMPLOI »

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008, un dossier « Tarifications » d'un montant de 350 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 350 000 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région au dispositif Abonnement « Form'Emploi » pour les huit derniers mois de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-446

sur les transports ferroviaires : tarification

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 5 588 € pour le dossier « information et communication » destinés au dépôt des appellations de la gamme tarifaire auprès de l'INPI et la finalisation du travail d'EURO-RSCG,

- 220 000 € pour le dossier « tarifications Liber'TER et Boos'TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :

- 220 000 € pour la compensation de la mise en place des tarifications Liber'TER et Boos'TER pour l'année 2008,

- 120 000 € au titre des frais de communication (réalisation et impression des différents documents afférents à ces produits tarifaires). Ce montant sera intégré en charges C3 dans le cadre du compte de facturation définitif 2008,

- 1 000 € (subvention maximale), au titre des frais de gestion. Ce montant sera inclus par avenant n° 2 au Contrat Annuel d'Objectif TER 2008 et sera intégré en C3. Il sera payé dans le cadre du compte de facturation définitif 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les formulaires de demande d'enregistrement et de les adresser à l'INPI,

- la lettre de commande adressée à Euro-RSCG,

- les conventions relatives à la mise en oeuvre d'une réciprocité tarifaire :

- entre les régions Basse-Normandie et Pays de la Loire pour les titulaires des tarifications carte « Boos'TER » de Basse-Normandie et « TIVA » des Pays de la Loire,

- entre les régions Basse et Haute-Normandie pour les titulaires des tarifications carte « Boos'TER » de Basse-Normandie et « Passeport Région Etudes » de la Haute-Normandie,

- l'avenant n° 3 à la convention pour la création d'une tarification spécifique régionale pour les déplacements des personnes en formation professionnelle et signataires de contrats d'apprentissage dite « abonnement Form'Emploi »,

- l'avenant n° 4 à la convention pour la mise en oeuvre d'un dispositif tarifaire d'aide à la mobilité en faveur des personnes démunies dit « Passeport Région Solidarité »,

- l'avenant n° 4 à la convention entre le Conseil Régional de Basse-Normandie, l'Agence Nationale pour l'Emploi et la SNCF concernant la mise en place de la tarification spécifique régionale pour les déplacements des demandeurs d'emploi dite « Pass'Emploi »,

- l'avenant n° 1 aux conventions relatives à la distribution du « Pass'Emploi » pour faciliter les déplacements des jeunes en recherche d'emploi signées avec chaque Mission Locale et Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation de Basse-Normandie,

- l'avenant n° 2 au Contrat Annuel d'Objectifs 2008,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-447

sur les transports ferroviaires : publicités d'annonces légales

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, au titre des Transports, un dossier « Publicités d'annonces légales » d'un montant de 20 000 €, pour le paiement des insertions d'annonces légales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-448

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : « Espaces Partagés » -
un projet porté par l'Association ARTANK**

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 5 918 € à l'Association ARTANK, dans le cadre de son projet Art-griculture, pour la construction du site WEB et son portage sur le téléphone mobile, soit 50 % de la dépense éligible globale de 11 836 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-449

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : convention financière
VIKMAN SANTE**

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de mettre en application le modèle financier de la convention VIKMAN SANTE suivant :

Pour la part établissement, correspondant à 20% des coûts prévisionnels :

a) Chaque établissement contribue de façon forfaitaire au financement de son raccordement. Le **débit** souscrit en définit la hauteur du montant.

b) Le niveau de services retenu par l'établissement est intégré dans le forfait initial :

- Relais de messagerie,
- Pack Applicatif

c) Tout besoin en services supplémentaires au-delà du forfait initial sera ajouté.

La contribution financière totale de chaque site est la somme de sa *contribution forfaitaire de raccordement* et du coût des *services supplémentaires* souscrits.

Pour la part ARH, correspondant à 40% des coûts prévisionnels :

L'ARH versera sa part de financement, sous forme d'une subvention à chaque établissement.

Pour la part Région, correspondant à 40% des coûts prévisionnels :

Les montants sont directement pris en charge dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, la Région émettra annuellement, pour chaque établissement un titre de recette correspondant à la part « établissement » et à la part « ARH » soit 60% des montants prévisionnels selon le tableau ci-dessous :

Débit de raccordement en Mb/s	CONTRIBUTIONS PAR AN EN EUROS TTC		REDEVANCE TOTALE EN EUROS TTC
	ETABLISSEMENT 20%	ARH 40%	
1	3 500	7 000	10 500
2	4 000	8 000	12 000
4	5 000	10 000	15 000
10	7 000	14 000	21 000

- d'autoriser le Président, conformément au modèle financier présenté ci-dessus :

- à signer une convention d'une durée de trois ans avec chaque utilisateur du réseau régional VIKMAN Santé,

- à émettre annuellement des titres de recettes d'un montant correspondant au modèle tarifaire,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-450

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 243 869 € pour le dossier « Ports de plaisance » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 243 869 € à l'Association les Vieux Gréments Granvillais pour la remise en état de la Granvillaise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-451

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique - Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA 2)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- de prendre acte :

- de la participation de la Région à NEA 2, inscrit dans le programme Interreg IVB, conformément au tableau joint en annexe,

- des courriers d'intention de participation et de cofinancement qui seront signés par le Président et joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-452

sur l'investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements

- 112 subventions d'un montant total de 564 790 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 4 subventions d'un montant total de 89 500 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 4 subventions d'un montant de 64 600 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III

- 39 subventions de fonctionnement d'un montant total de 35 671,89 € au titre du fonds social régional,

- 5 bourses d'un montant de 420 € chacune pour des élèves en baccalauréat professionnel ou BTS, dans le cadre de stages obligatoires en entreprise pour l'année scolaire 2007-2008, réparties comme suit :

. 4 bourses pour les lycées publics relevant de l'Education Nationale, soit 1 680 €, conformément à l'annexe III-1,

. 1 bourse pour les lycées publics relevant de l'Agriculture, soit 420 €, conformément à l'annexe III-2,

Ces bourses seront versées à l'établissement de la manière suivante : 210 € par élève après notification de la liste des bénéficiaires ayant transmis leur convention, le solde après réception de l'ensemble des pièces exigées ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de 9 fraiseuses, de 8 tours et d'une scie alternative au Lycée « Jules Dumont d'Urville » à Caen, le conseil d'administration s'étant prononcé favorablement le 28 novembre 2007 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 06-525 du 16 juin 2006

- la subvention de 40 000 € attribuée au lycée « Les Andaines » à la Ferté-Macé (Orne), pour la réfection des carrelages sur les façades extérieures des ateliers, n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 14 990,68 € sera affecté à la modification du réseau d'eau pluviale et la réfection du couloir des salles de cours dans le bâtiment de l'atelier de menuiserie,

* n° 04-312 du 28 mai 2004

- la subvention de 2 000 € attribuée à la MFR de Mortagne-au-Perche (Orne) étant à ce jour partiellement utilisée, un nouveau délai est accordé jusqu'au 31 décembre 2008, pour l'acquisition de matériel pour la cuisine pédagogique,

- la subvention de 29 517,50 € attribuée au Centre d'Enseignement et de Formation Professionnelle horticole de Saint Gabriel Brécy (Calvados), étant à ce jour partiellement utilisée, un nouveau délai est accordé jusqu'au 31 décembre 2008 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-453

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions pour un montant global de 20 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-454

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des lycées

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie du Calvados, de désigner Mme Martine DUCOURET, Directrice du développement et de la qualité au Réseau de Santé du Bessin à Bayeux, en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LYT. « Arcisse de Caumont » à Bayeux (Calvados), pour remplacer M. Olivier ROCHE, démissionnaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-455

sur l'enseignement supérieur

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 31 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 31 000 € à INTECHMER sis à Cherbourg (Manche), pour l'acquisition d'équipements pédagogiques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-456

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 23 910 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 20 280 € pour le financement de la gratuité des formations d'ambulancier,
- 16 500 € pour le financement de la gratuité des formations d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant,
- 1 282 777 € pour le fonctionnement des Instituts de Formations Sanitaires et Sociales ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 280 € au CHU de Caen, au titre de la gratuité des formations d'ambulancier, pour la rentrée de février 2008,

- 16 500 € à l'IRFSS Croix Rouge d'Alençon, au titre de la gratuité des formations d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant, pour la rentrée 2007-2008,

- 1 282 777 € en complément des 17 967 223 € attribués par délibération n° 07-814 du 14 décembre 2007, au titre des subventions de fonctionnement des Instituts de Formations Sanitaires et Sociales, celles-ci étant modifiées conformément au tableau joint en annexe,

- une bourse d'études d'un montant de 1 329 € à Jonathan LEGRAND, inscrit en formation infirmier 2^{ème} année à l'IFSI de Saint-Lô ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-457

sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel - patrimoine naturel

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € au Comité d'organisation des Mycologiades Internationales de Bellême, pour l'organisation de l'édition 2008 de cette manifestation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-458

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 355 291 € dont :

. 107 375 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 66 543 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 113 499 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 75 051 € dont :

. 2 000 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 43 051 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 15 000 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,
 . 15 000 € pour le dossier « Qualité de l'air » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 100 € au SIVOS Laize Clinchamps-sur-Orne (Orne), pour la réalisation d'une simulation thermique et dynamique à l'école de Clinchamps-sur-Orne (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 200 € HT),

Bilan carbone

- 14 000 € à la Ville de Caen (Calvados), pour la réalisation d'un bilan carbone (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 € HT),

Haute Qualité Environnementale

- 78 476 € à la Ville de Caen (Calvados), pour la construction d'un bâtiment à énergie positive à la Colline aux Oiseaux (40 % du surcoût HQE s'élevant à 222 241,25 € HT),

PREMEDD

- 7 525 € à la Communauté de Communes des Trois Rivières (Calvados), pour la réalisation d'une charte de qualité environnementale sur l'ancien camp militaire de Percy,

Isolation

- 5 274 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation (2008-05),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 11 475 € à la SARL ID'énergie, pour l'acquisition d'un broyeur bois carbone (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 76 500 € HT),

- 4 200 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-05),

- 2 900 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (05-2008),

- 13 904 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2008-4),

Solaire thermique

- 9 098 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-5),

- 10 640 € aux bénéficiaires de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire,

- 9 370 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'un sècheur solaire,

Photovoltaïque

- 2 022 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations photovoltaïques (2008-05),

Eolien

- 934 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant dans le tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'éoliennes (2008-03),

Géothermie

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant dans le tableau joint en annexe 9, pour des installations géothermales,

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 87 600 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour la prolongation du programme d'actions ATEnEE 2008-2010 (50 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 175 200 € HT),

Bois-énergie

- 12 792 € à la FD CUMA de l'Orne, pour la réalisation d'une étude de qualité des plaquettes bocagères à usage de bois-énergie (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 15 990 € HT),

PER bois-énergie

- 10 420 € à la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'acquisition d'une chaudière bois et la mise en place de son réseau de chaleur pour l'ensemble scolaire à Sainte-Honorine-la-Guillaume (11,4 % de l'assiette éligible s'élevant à 33 825 € HT),

- 2 687 € à la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'acquisition d'une chaudière bois et la mise en place de son réseau de chaleur pour l'ensemble scolaire à Putanges-Pont-Ecrepin (3,5 % de l'assiette éligible s'élevant à 33 641 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 2 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James (Manche), pour l'organisation d'un village développement durable du 27 au 29 juin prochain (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 090 € HT),

☐ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 1 000 € au CIBE, pour l'adhésion de l'année 2008,

- 42 051 € à CALIA Conseil, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un organisme public d'étude et de réalisation de chaufferies au bois pour les collectivités territoriales,

☐ au titre du dossier « Volet territorial »

- 15 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg, pour la mise en place d'une démarche environnementale en vue d'une certification ISO 14 001 du Port de Cherbourg (50 % de la dépense éligible s'élevant à 30 000 € HT),

☐ au titre du dossier « Qualité de l'air »

- 15 000 € à l'Association ACRO, pour la réalisation du programme d'actions 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 08-265 du 18 avril 2008 comme suit :

- la subvention de 5 866 € initialement attribuée au GAEC de la Bremonière, est transférée à l'EARL BROZ, suite à un changement de nom ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-459

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Assainissement, eau potable et économies d'eau - hors CPER » de 1 800 000 €, un dossier d'un montant de 2 331 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 17 213,10 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 71 190 €,

- sur l'AE « Assainissement eau potable et économies d'eau - hors CPER » de 10 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 397 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région :**

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 186 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe jointe (montant subventionnable de 2 069,03 €),

- 2 145 € au SIAEP du Plateau Ouest de Lisieux, pour une étude de définition d'un programme d'actions pour la préservation des ressources en eau (montant subventionnable de 21 450 €),

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 7 437 € à la Communauté de Communes de la Côte des Isles, pour un diagnostic préliminaire à un programme de restauration des cours d'eau (montant subventionnable de 34 369 €),

- 9 776,10 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pour les équipements de la station de contrôle des Claires de Vire (montant subventionnable de 32 587 €),

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région :**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 16 077 € à l'Association BS2A, pour le financement d'un poste d'animateur de SAGE et pour la réalisation d'actions de communication dans le cadre du SAGE (montants subventionnables de 142 400 €),

- 10 410 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres des bassins de la Pervenche et de l'Erine, pour le financement d'un poste de technicien de rivière (montant subventionnable de 34 700 €),

- 37 200 € au Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin pour le financement d'une étude de la réactivité des tourbières des marais du Cotentin (montant subventionnable de 25 010 €),

- 7 503 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pour le suivi des abondances de juvéniles de saumons (montant subventionnable de 25 010 €),

au titre de la politique de l'eau, hors CPER »

- 2 397 € à l'Association « Le Dit de l'Eau », pour l'organisation d'un festival de l'Eau à Vieux (Calvados) (montant subventionnable de 7 990 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-460

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 55 228 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 478 € à l'Association pour le Développement l'AniMation et l'Eveil des Marais de Marchésieux (Manche), afin d'organiser la fête de la citrouille (montant total subventionnable de 8 260 €),

- 2 750 € à l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie de Caen, pour réaliser un concours sur le patrimoine géologique de Basse-Normandie auprès des collégiens et lycéens de l'Académie de Caen (montant total subventionnable de 4 200 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-461

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 97 886 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 1 666 € à Normandie Habillement,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 91 700 € au Centre Régional d'Information Jeunesse, dont 50 000 € pour sa mission de documentation et l'animation de réseau et 41 700 € pour l'édition de la brochure « Actuel BN »,

** au titre de la VAE*

- 3 220 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I,

- 650 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe II,

- 650 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'auxiliaire de puéricultrice, conformément à l'annexe III.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-462

sur l'apprentissage

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 4 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Caen (COM axe 6), au titre la manifestation « 10 ans du programme Léonardo Mobil'app » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-463

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Formation tout au long de la vie

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 13 498, 50 €, pour le programme « Financements individuels » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « financements individuels » un montant global de 13 498,50 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;
- d'allouer un montant prévisionnel de Fonds social européen de 542 267 € aux actions du programme Ingénieurs Cadres, conformément à l'annexe 2 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-464

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 6 070 600 € votée en 2008, un dossier « Formations préparatoires » d'un montant de 16 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 16 000 € au CPS formation, pour l'opération « action préparatoire à l'emploi dans le secteur du bâtiment » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-465

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : Délégation au Pays de Galles

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-277 du 18 avril 2008 afin de prendre en compte les nouvelles dates du déplacement de la délégation (du 16 au 18 juin 2008), et la nouvelle composition de cette délégation, conduite par M. Yannick SOUBIEN, à savoir :

- Mme Pascale CALANDOT, Directrice de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage,

- Mme Annie ROSSI, Directrice du Service Prospective PRDFP,

- M. Jangui LE CARPENTIER, Chargé de mission VAE,

- M. Subayi SUBAYI, Chargé de coordination au Service Prospective PRDFP,

- M. Gilles MARIEY, Directeur du Centre des Technologies Nouvelles (CTN) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-466

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 41 350 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 41 350 € réparti, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-467

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des actifs et des salariés

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 786 538 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », un montant global de 786 538 € réparti comme suit :

- 163 480 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- 230 456 € à Agefos PME,
- 67 293 € à ANOFAB,
- 38 966 € à ASFOBAT,
- 286 343 € à la Chambre Régionale des Métiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-468

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois-jeunes

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 683,02 € pour la formation des contrats aidés, emplois jeunes et des emplois tremplins ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 4 683,02 € répartie comme suit :
 - 246,40 € pour la formation des emplois-tremplins, conformément à l'annexe 1,
 - 4 436,62 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;
- d'annuler l'aide de 410 € accordée par délibération n° 07-569 du 21 septembre 2007 à l'Association du Bassin d'Emploi de Carentan, le salarié ayant décidé de ne pas suivre la formation ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-469

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 74 324,60 € pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 11 296,60 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 63 028 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi » conformément à l'annexe 4,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-470

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant des crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 1 496 990,41 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » (13 756,88 € au titre du Programme Ingénieurs Cadres et 1 483 233,53 € au titre du Programme Chèque Formation) ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 11.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-471

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 557 600 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-472

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 1 300 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 1 300 € à l'Association Septième Sens pour la réalisation du sous-titrage du film documentaire « (G)rêve général(e) » ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-473

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 43 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à l'exposition « Paul et les autres » qui se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août 2008 à l'Abbaye-aux-Dames et jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-474

sur la culture : aménagement des lieux de spectacles

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 3 808,64 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, une subvention de 3 808,64 € à l'Association Panta Théâtre, pour le renouvellement et l'amélioration du parc de matériel son et vidéo ;

- d'annuler la subvention de 7 235 € accordée par délibération n° 07-606 du 21 septembre 2007 à l'Association Panta Théâtre, pour le renouvellement du parc de matériels et l'installation d'un plancher sur le plateau ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-475

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », une subvention de 5 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-476

sur la culture : Contrat de Projets Etat-Région - salle de spectacles « Quai des Arts » à Argentan

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de type Contrat de Projet Etat-Région de 27 100 000 €, un montant de 2 010 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Contrat de Projet Etat-Région, une subvention de 2 000 000 € à la Ville d'Argentan, pour la construction de la salle de spectacles « Quai des Arts » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-477

sur la culture : Association « Peindre en Normandie » - convention triennale 2008/2010

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2008/2010 relative à la collaboration interrégionale entre les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et l'Association « Peindre en Normandie », jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-478

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 135 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 08-49 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 4 500 € initialement accordée au CROUS (Maison de l'Etudiant), pour l'organisation de la 8^{ème} édition du « Phonix festival » est attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie (Service Culturel - Maison de l'Etudiant), maître d'ouvrage de l'opération ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Salicorne et de la ville de Caen (Maîtrise de Caen) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-479

sur la culture : soutien aux musiques actuelles – convention triennale 2008/2010 « Le Cargö »

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 absentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'approuver la convention triennale 2008/2010 relative à la scène de musiques actuelles « Le Cargö » à Caen, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-480

sur la culture : musique

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Musique », un montant total de subventions de 775 193 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-481

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 30 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à la production (documentaire) », un montant total de subventions de 30 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-482

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 4 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association du Salon du Livre d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-483

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 20 240 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-484

sur la coopération décentralisée

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 315 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 6 315 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre en charge les frais de déplacement (Montpellier-Caen), d'hébergement et de restauration de Monsieur Frédéric SANCHEZ, représentant l'APDRA-F partenaire de la coopération à Madagascar, pour sa participation aux réunions des 20 et 21 février 2008, 27 et 28 mai 2008 ainsi que pour les futures réunions de 2008 ;

- de ne pas exiger, pour le versement des subventions de 1 500 € en fonctionnement et 7 633,50 € en investissement, accordées à l'Association Diagala Mali par délibération n° 07-266 du 13 avril 2007, les comptes-rendus technique et financier prévus initialement dans les conventions correspondantes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-485

sur les droits de l'homme

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 11 000 €,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 11 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'annuler la subvention de 5 000 € accordée par délibération n° 08-299 du 18 avril 2008 à l'Association d'Ecouves verte, pour le projet intitulé « Démocratie sans frontière », cette opération ayant déjà fait l'objet d'une attribution de subvention lors de la Commission Permanente du 15 février 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-486

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 6 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - versement d'une avance de 70% du montant de la subvention,
 - versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-487

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - subventions

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 2 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association de l'Antenne Jeune Amnesty International d'Avranches ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-488

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - dispositif Cart'@too

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 552 € à titre exceptionnel, au Cinéma Les 4 Vikings de Flers (Orne), correspondant au remboursement de 138 @toos Cinéma ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-489

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 28 000 € dont :

- 14 500 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 13 500 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-490

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, une subvention de 1 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-491

sur la rénovation urbaine

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2008, un dossier de 111 678 €, au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 111 678 € à la Communauté de Communes d'Argentan pour l'opération de restructuration de l'axe Deverre - Jeanne d'Arc, représentant 21 % de la dépense éligible sur un coût global de 521 008 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier concernant les études de définition de maîtrise d'oeuvre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-492

sur la solidarité urbaine : appel à projets « Réinventons la ville » - Edition 2008

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL), Mme LAFAY ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 209 300 € pour l'appel à projets « Réinventions la ville - Edition 2008 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 209 300 €, réparti conformément à l'annexe jointe, pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2008 » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur maximale de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-493

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 1 117 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 1 591 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H :

- un montant global de subventions de 1 117 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 1 591 €, réparti conformément au tableau joint en annexe II,

• de modifier l'annexe II (3) de la délibération n° 08-201 du 21 mars 2008, en remplaçant :

- Madame MENARD Fanny - 15 rue Gustave Blouet - 50410 PERCY par **Monsieur ou Madame MENARD Christophe ou Fanny - Rue d'Enfer - 14130 SURVILLE**,

- Mademoiselle LECOQ Sylvie par Mademoiselle LECOQ **Sophie** ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-494

sur le logement : dérogations

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger :

→ au règlement général des subventions d'investissement afin de permettre le versement du solde des subventions attribuées par délibération n° 04-11 du 16 janvier 2004 à savoir :

- 8 579 € à l'OPHLM Presqu'Ile Habitat, pour les travaux d'économie d'énergie, dans le cadre d'une opération de réhabilitation dans 93 logements situés à la cité du Maupas à Cherbourg-Octeville (subvention de 20 925 €),
- 2 259 € à l'OPHLM de la Manche, pour l'acquisition et l'amélioration de 2 logements situés en centre bourg sur la Commune de Cuves (subvention de 12 801 €),

→ au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-495

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement jeunes » de 100 000 € votée en 2008, pour les programmes de réhabilitation engagés par les territoires, les dossiers suivants :

- 32 987,50 € pour le dossier « Suivi-Animation » de l'OPAH-RR à volet énergétique menée par le Syndicat Mixte « Seuil du Cotentin »,

- 49 300 € pour l'année 2008, pour le dossier « communication et aides aux entreprises » de l'OPAH-RR à volet économique menée par le Syndicat Mixte « Seuil du Cotentin » dont :

- 2 425 € en fonctionnement ,
- 46 875 € en investissement,

- 22 200 € pour le dossier « Suivi-animation » de l'OPAJ menée par la Communauté de Communes de Brécey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;

- d'attribuer, au titre des programmes de réhabilitation engagés par les territoires, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes, conformément au tableau joint en annexe :

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 104 487,50 €,

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant de 46 875 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-496

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité - Handicap et maisons des adolescents » de 425 750 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 52 831,65 € pour les personnes handicapées ;

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2008 de 52 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 52 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche,

- 831,65 € conformément au tableau joint en annexe III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel concernant les autres dossiers, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation, pour les particuliers, des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-497

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées - convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département de la Manche

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département de la Manche et la Région de Basse-Normandie, pour l'année 2008, jointe en annexe ,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-498

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 125 000 € votée en 2008, un montant de 76 284 €, au titre du programme « prévention en matière de santé publique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 76 284 € à l'Observatoire Régional pour la Santé en Basse-Normandie, pour mener à bien ses actions en 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-499

sur le foncier : fonds de minoration foncière - fonds friche

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 470 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds friches et fonds de minoration foncière » d'un montant de 44 784 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant de 44 784 €, correspondant au fonds friches et fonds de minoration foncière ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-500

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarité » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association Alternative d'Images 9 rue du Colza 50120 EQUEURDREVILLE	Réalisation d'un ouvrage rassemblant les photos et textes de l'exposition du photographe Régis Colin intitulée « Portraits de femmes »	1 500 €
France ADOT 14 1 rue PR. J.ROUSSELOT 14000 CAEN	Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2008 pour l'organisation de conférences en milieu scolaire dans les établissements bas-normands pour promouvoir le don d'organes.	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-501

sur les affaires internationales et européennes

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DENIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Projets européens et citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 21 294 € au titre de la « Mobilité internationale citoyenneté »,
- 2 500 € au titre des « Actions internationales »

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de 23 794 € réparti comme suit :

- 2 500 € à l'Université de Caen pour l'organisation d'un colloque international sur les Représentations du Mont et de l'archange St Michel dans la littérature et les arts qui se déroulera du 29 septembre au 3 octobre 2008,
- 21 294 € au CRIJ pour l'opération Bourse Jeune Europe 2008 ;

- d'autoriser :

- le paiement de la facture des Baladins d'un montant de 359,40 € correspondant aux frais de transport de M. PFEIFFER, responsable de l'Académie du Rheinland-Pfalz (Fujan) lors de sa venue en Basse-Normandie,

- l'établissement de nouvelles conventions avec l'Association SENOIS permettant de repousser la date limite de présentation des documents obligatoires au paiement des soldes restant à verser sur les subventions de 20 000 € et 5 000 €, accordées par délibération 07-440 du 6 juillet 2007, soit respectivement 10 000 € et 1 000 €,

- l'engagement des dépenses d'avion, d'hôtel et d'assurances relatives à la mise en œuvre du stand régional à Québec du 10 au 25 août, pour 3 agents de la Région et pour les personnes extérieures suivantes :

- . Cyrille BERLAND et Fabien THOMMEREL (Toques Rebelles),
- . Pierre POTEL (Cuisinier Normand),
- . Anne GRIOT et Anne-Claire FILLATRE (Muséales de Tourouvre),
- . Sylvain GARNAVAULT et Denis PAUMIER (Centre des Arts du Cirque de Cherbourg),

- la prise en charge aux frais réels des dépenses liées au retour en France de M. Julien MERCIER et de Melle Caroline WANG, de la représentation de la Basse-Normandie en Chine,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-502

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 420 000 € votée en 2008, un dossier « AE Qualité et valorisation fermière » d'un montant de 5 987 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région un montant total de 5 987 € à divers bénéficiaires, au titre de l'agriculture biologique, répartis conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers 2005, 2006 et 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-503

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER – aide aux investissements productifs - investissement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 65 000 € votée en 2008, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 22 708 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 22 708 € d'aides aux investissements productifs ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages dans la limite de 4 000 €, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;
- de modifier la délibération n° 08-86 du 15 février 2008 afin de rectifier la dérogation à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional qui concerne le dossier de M. Miguel LECHEVALIER et non M. Michel LECHEVALIER comme indiqué ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-504

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation » d'un montant de 251 887 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe 1 :

→ *au titre du programme régional de l'installation 2008*

* à l'ADASEA du Calvados :

- 3 200 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 49 950 € pour le Répertoire Départ Installation 2008,
- 24 393 € pour l'animation du point info transmission en 2008,

* à l'ADASEA de la Manche :

- 6 000 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 62 765 € pour le Répertoire Départ Installation 2008,
- 25 120 € pour l'animation du point info transmission en 2008,

* à l'ADASEA de l'Orne :

- 5 600 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 51 480 € pour le Répertoire Départ Installation 2008,
- 23 469 € pour l'animation du point info transmission en 2008,

→ *au titre des contrats de parrainage*

- 40 579,70 € pour les aides aux contrats de parrainage figurant dans les tableaux joints en annexe 2, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les aides accordées au titre du programme régional de l'installation 2008 :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe (le pourcentage d'intervention arrondi n'étant mentionné qu'à titre indicatif),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier l'annexe de la délibération n°08-408 du 16 mai 2008 comme suit :

- la durée prévue du contrat de parrainage de M. Thomas GRAINDORGE est de 6 mois et non de 4 mois comme indiqué ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-505

sur l'agriculture : appui aux filières - filières végétales hors CPER- fonctionnement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales - hors CPER » de 306 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filières végétales - hors CPER » d'un montant de 44 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 44 000 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, pour le programme 2008 d'actions de promotion et de communication de la filière cidricole ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-506

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 74 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de 74 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-507

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire du CNASEA, à divers bénéficiaires, pour un montant global de 45 772,71 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 800 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-508

sur l'agriculture : PMPOA

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers PMPOA ayant fait l'objet d'une attribution de subventions par les délibérations suivantes :

- n° 05-84 du 11 février 2005
- 05-181 du 21 mars 2005
- 05-597 du 11 juillet 2005
- 05-692 du 16 septembre 2005
- 05-933 du 21 novembre 2005
- 06-100 du 27 janvier 2006
- 06-200 du 24 février 2006
- 06-300 du 24 mars 2006
- 06-396 du 21 avril 2006
- 06-583 du 16 juin 2006
- 06-691 du 7 juillet 2006
- 06-1007 du 10 novembre 2006
- 06-1092 du 12 décembre 2006
- 07-301 du 13 avril 2007
- 07-416 du 11 mai 2007
- 07-539 du 6 juillet 2007
- 07-796 du 9 novembre 2007
- 07-891 du 14 décembre 2007

- d'annuler le solde soit 3 608 € de la subvention de 4 948 € attribuée par délibération n° 07-416 du 11 mai 2007 à M. Marcel COUPRIT, pour la mise en conformité de ses bâtiments d'élevage ; celle-ci ne s'avère plus nécessaire, M. COUPRIT ayant arrêté la production laitière ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-509

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 305 217 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'Association « Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir », pour l'édition 2008 de cette manifestation,

- 9 000 € au Réseau d'Agriculture Durable, pour la nouvelle édition du cahier technique « herbe », sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 45 700 €,

* au titre de la mise en place d'une expérimentation pour la production de colza non OGM produit localement

- 74 049 € à divers producteurs de lait AOC, conformément au tableau joint en annexe,

- 120 680 € à ADRIA Normandie dont :

- . 94 680 € pour les analyses,
- . 26 000 € pour l'encadrement du projet,

- 25 728 € au BTPL pour l'encadrement du projet,

- 11 760 € à la Coopérative de Creully pour l'encadrement du projet,

- 60 000 € au Laboratoire LANO dont :

- . 30 000 € pour l'encadrement du projet,
- . 30 000 € pour l'acquisition d'un infra analyseur (sur la base d'un montant subventionnable de 60 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-510 bis

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 106 529,69 € € dont :

- 26 434,11 € pour le dossier « FACIT »,
- 15 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 44 095,58 € pour le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 21 000 € pour le dossier « Animations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

** Au titre du FACIT :*

- 26 434,11 € conformément à l'annexe 1 ;

** Au titre des Réseaux :*

- 15 000 € à l'Association Loisirs Accueil Orne, pour finaliser son programme engagé en 2006,

** Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 44 095,58 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre des animations :*

- 21 000 € conformément à l'annexe 3 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2005 pour la Société SACHS,
- 19 mai 2008 date de l'accusé réception pour la SARL Parc Zoologique de Champrepus – Mrs Yves et Jacques LEBRETON,
- 1^{er} janvier 2006 et 1^{er} janvier 2008 pour l'Association Loisirs Accueil Orne, pour les dossiers figurant en annexes 2 et 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-511

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant global de 268 715,67 € dont :

- . 56 026 € pour le dossier « Projets territoriaux »,
- . 9 035,67 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 203 654 € pour le dossier « ARE » ;

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant global de 16 372,24 € dont :

- . 15 500 € pour le dossier « Projets Territoriaux »,
- . 872,24 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant global de 165,48 €, pour le dossier « Tourisme et Handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 15 500 € à la Commune de Coudehard, pour la réalisation d'aménagements dans le cadre de l'Opération Grand Site : Normandie 44 – site classé dit du « Couloir de la Mort »,

- 3 500 € à la Communauté de Communes de la Suisse Normande, pour le projet d'aménagement du bourg de Tournebu et de son donjon,

- 10 200 € à la Communauté de Communes de la Suisse Normande, pour le projet d'aménagement du site du Château Ganne à la Pommeraye,

- 8 533 € à la Communauté de Communes de la Région de Gacé, pour l'aménagement d'un Point d'Information Touristique au diffuseur de Gacé – A 28,

- 872,24 € à la Communauté de Communes de la Hague, dans le cadre de Tourisme & Handicap, conformément à l'annexe 1,

- 9 035,67 € à M. BONNISSANT Jean-Luc aux Serres de Belle Epine, au titre du Tourisme et Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

- 203 654 € à la SARL HVLB (Otel'inn Caen Mémorial) au titre des ARE, conformément à l'annexe 3,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

Pour l'intervention d'un guide interprète en langues des signes dans le cadre de l'évènementiel « Les Buissonnières » :

- 40 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis (site touristique de la Roche d'Oëtre),

- 125,48 € au Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin (site des Ponts d'Ouve) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 16 avril 2008 pour la Communauté de Communes de la Hague, date de l'accusé de réception,

- 1^{er} avril 2008 pour la Communauté de Communes de la Suisse Normande (2 dossiers),

- 27 février 2008 pour la SARL HLVB (Otel'inn Caen Mémorial), date de l'accusé de réception ;

• de modifier la délibération n° 06-230 du 24 mars 2006 comme suit pour le projet « Mémoire Locale du Bessin » :

Les montants subventionnables sont fixés à 29 763,60 € HT pour la Communauté de Communes de Trévières et 18 403 € pour la Communauté de Communes du Bessin Seules et Mer ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-512

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 275 000 € votée en 2008, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et de l'assistance technique qualité, une subvention de 20 000 € à la Commune de Port-en-Bessin-Huppain, pour l'organisation de la manifestation « le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche » en novembre 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 87 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 10 000 € sera versé au vu de la délibération,
- le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-513

sur les Bâtiments Régionaux : participation des maîtres d'oeuvres aux jurys et commissions

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de fixer, dans le cadre de la participation des maîtres d'oeuvres au jurys et commissions afférents aux opérations patrimoniales de la Région, les modalités suivantes :

- Constitution :

o Jurys de concours, commissions jury, commissions techniques :

- Architectes : demande écrite systématique à l'Ordre des Architectes de proposition de représentants ; désignation par la collectivité,
- Bureaux d'études : désignation par la collectivité,

- Indemnisation :

o Jurys de concours, commissions jury, commissions techniques :

- Architectes : 300 € nets par demi-journée plus frais de déplacement (0,40 €/km) versés à l'Ordre des Architectes,
- Bureaux d'études : 300 € nets par demi-journée plus frais de déplacement (0,40 €/km) versés aux participants ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-514

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter au titre des lycées publics, sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les montants pour les opérations figurant dans l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-515

sur le patrimoine

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à mettre un terme à la convention d'occupation qui lie le Conseil Régional et l'UPJBN (Union des Parcs et Jardins de Basse-Normandie),

- à établir un avenant à la convention avec le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés mentionnant la restitution du matériel,

- à annuler la convention qui lie le Conseil Régional à la FRPATN (Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques de Normandie) en ce qui concerne l'occupation des bureaux de la Maison des Quatrans,

- à signer :

◦ une nouvelle convention d'occupation avec la FRPATN, pour les bureaux occupés à Unicité, dont le terme est fixé au 31/10/2009,

◦ une convention d'occupation avec la FROTSIN (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie), pour les bureaux occupés à Unicité, dont le terme est fixé au 31/10/2009,

◦ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-516

sur le personnel de la Région : remboursement de frais à une organisation syndicale

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder au remboursement des dépenses téléphoniques du Syndicat CGT depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 30 avril 2008, pour un montant de 649,69 € ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-517

sur l'informatique : adhésion au Club des Utilisateurs de CinDoc

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Club CinDoc dont le siège social est situé chez Melle Hélène RIQUIER, 19, Rue des Hautes Bièvres - 92160 ANTONY ;
- de régler chaque année la cotisation fixée par l'Assemblée générale de l'Association, celle-ci s'élevant à 30 € pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-518

sur le Fonds d'Interventions Régional : Institut de la Décentralisation

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confirmer l'adhésion de la Région à l'Institut de la Décentralisation et de payer chaque année la cotisation annuelle, celle-ci étant fixée à 13 339,38 € pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-519

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 2 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants de Moulins la Marche (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Saint Pierre du Bû (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de La Hoguette (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association La Varavillaise - Association des Anciens Combattants de Varaville (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Timba	4 ^{ème} édition de la Journée Magique pour tous les enfants malades et handicapés de Basse-Normandie au Zoo de Jurques (14) le samedi 7 juin 2008	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Timba ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-520

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay (14)	25 ^{ème} Concours Inter-Régional du Pain les 21 et 22 juin 2008 à Avenay	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-521

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, colloques et forums

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mme COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY),

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, un montant total de subventions de 9 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Congrès National Annuel des Journalistes	90 ^{ème} Congrès annuel du Syndicat National des Journalistes les 8, 9, 10 et 11 octobre 2008 au Havre	1 500 €
Association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Cherbourg	Organisation du congrès des juges consulaires le 31 mai 2008 à Cherbourg	2 500 €
Comité Départemental des Combattants Volontaires de la Résistance du Calvados	Organisation de la rencontre annuelle de la Fondation Nationale de la Résistance du 9 au 12 octobre 2008 au Mémorial à Caen	5 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Cherbourg ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-522

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-523

sur les marchés

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-524

sur la représentation du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du JEUDI 19 JUIN 2008

Réunie le jeudi 19 juin 2008, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, MM. THOURY, PINEL, DENIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), CAUCHY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, LEFRANCOIS, M. TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'unanimité, à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

AFFAIRES GENERALES

- Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale de l'Orne (2 titulaires, 2 suppléants) :
 - Titulaires : M. CHATELAIS
Mme FRANCOIS
 - Suppléants : M. SOUBIEN
M. BEAUVAIS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Conseil d'Administration de la SHEMA :
Mme FERET (en remplacement de M. BEAUVAIS)
- Conseil d'Administration de NORMANDIE AMENAGEMENT :
 - Mme FERET (en remplacement de M. BEAUVAIS),
 - M. FONTAINE restant le second représentant
- Association de Promotion du Pays Saint-Lois :
 - Conseil d'Administration :
MM. DESCHAMPS, DIGARD, Mme LEMAUX
 - Comité de Programmation Leader :
. M. DESCHAMPS, Titulaire
. Mme LEMAUX, Suppléante

EDUCATION / ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Conseil d'Administration des LP et LEGT « Napoléon » à l'Aigle :
(1 titulaire, 1 suppléant) :
Titulaire : Mme FRANCOIS (en remplacement de M. BEAUVAIS),
Mme LUYPAERT restant suppléante
- Conseil d'Administration de l'Institut de Biologie Fondamentale et Appliquée (IBFA) :
(1 représentant) : M. DESCHAMPS
- Comité Interrégional de coordination et de pilotage des réseaux de recherche du Pôle Universitaire Normand (PUN) :
1 représentant : M. DESCHAMPS en remplacement de M. BEAUVAIS

ENVIRONNEMENT

- Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Iton (1 titulaire, 1 suppléant) :
 - Titulaire : M. SOUBIEN
 - Suppléant : M. BEAUVAIS
- Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin de l'Orne Amont : (1 titulaire, 1 suppléant) :
 - Titulaire : M. CHATELAIS
 - Suppléant : M. BEAUVAIS

ENVIRONNEMENT (suite)

- Comité de Bassin Seine-Normandie :
1 représentant : M. DESCHAMPS

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA